



Les membres actuels peuvent renouveler l'adhésion en ligne au veterinairesauCanada.net > *Mon portail* (connexion requise).
Les nouveaux adhérents peuvent soumettre leur demande par courriel (admin@cvma-acmv.org), télécopieur (613 236-9681),
téléphone (800 567-2862) ou la poste (339 rue Booth, Ottawa, ON K1R 7K1).

IDENTIFICATION DU MEMBRE

Nouvel adhérent **Renouvellement**

PRÉNOM : _____ **NOM DE FAMILLE :** _____

FACULTÉ ET ANNÉE D'OBTENTION DU D.M.V. : Faculté _____ Année _____

ADRESSE COURRIEL (individuelle) : _____ (Cette information est requise pour accéder au portail et au site Web des membres. C'est votre identifiant unique et l'adresse courriel ne doit pas être utilisée par d'autres personnes de l'entreprise.)

NOM DE LA CLINIQUE / DE L'ENTREPRISE / DE L'EMPLOYEUR : _____

BASSIN DE PATIENTS : animaux de compagnie exclusivement animaux destinés à la consommation exclusivement
 pratique mixte (< 50% de compagnie) pratique mixte (> 50% de compagnie)
 équins exclusivement autre s. o.

POSTE : Propriétaire/partenaire Vétérinaire salarié Remplaçant Gestionnaire/Administrateur
 Professeur/Enseignant À la retraite Autre (préciser) _____

Veillez indiquer ci-dessous l'adresse privilégiée qui est l'adresse par défaut pour recevoir le courrier et les revues de l'ACMV. Il s'agit également de l'adresse qui sera répertoriée dans le Guide des ressources et répertoire de l'ACMV. Si vous ne souhaitez pas que vos informations soient publiées dans le répertoire du Guide des ressources, veuillez envoyer un courriel à admin@cvma-acmv.org.

ADRESSE PROFESSIONNELLE : privilégiée _____

TÉLÉPHONE / TÉLÉCOPIEUR PROFESSIONNEL : Tél. () _____ Téléc. () _____

ADRESSE DE RÉSIDENCE : privilégiée _____

TÉLÉPHONE DE RÉSIDENCE / CELLULAIRE : Tél. () _____ Cell. () _____

CATÉGORIES D'ADHÉSION / COTISATION ANNUELLE : Veuillez vous reporter au document de *Catégories de membre et cotisations 2025* pour connaître les critères d'admissibilité pour certaines catégories d'adhésion**.

CATÉGORIE D'ADHÉSION	COTISATION	
<input type="checkbox"/> Régulier	367,00 \$	
<input type="checkbox"/> Nouveau diplômé 2025	Gratuit	
<input type="checkbox"/> Nouveau diplômé - 1 ^{re} année ** (promotion de 2024)	91,75 \$	
<input type="checkbox"/> Nouveau diplômé - 2 ^{re} année** (promotion de 2023)	183,50 \$	
<input type="checkbox"/> Nouveau diplômé - 3 ^e année** (promotion de 2022)	275,25 \$	
<input type="checkbox"/> Études supérieures **	183,50 \$	
<input type="checkbox"/> Retraité **	183,50 \$	
<input type="checkbox"/> Membre à vie/Membre honoraire provincial	183,50 \$	
<input type="checkbox"/> Congé de maternité/parental **	183,50 \$	
<input type="checkbox"/> Congé de maladie/d'invalidité **	183,50 \$	
PROVINCE - TAXE	TPS	TVH
Qc, Man., Sask., Alb., C.-B., T.N.-O., Nun., Yn	5 %	
N.-B., N.-É., T.-N.-L., Î.-P.-É.		15 %
Ont.		13 %
À l'extérieur du Canada	Pas de taxe	
TPS/TVH #R106868557		

OPTION DE RENOUELEMENT AUTOMATIQUE

(Veillez cocher la case pour choisir cette option)

En cochant cette option, votre adhésion sera renouvelée automatiquement en janvier de chaque année. L'ACMV vous enverra un avis par courriel pour reconfirmer la participation au renouvellement automatique avant de porter le paiement annuel au numéro de carte de crédit fourni.

PAIEMENT UNIQUE

Veillez soumettre votre paiement avant le 31 décembre 2024

L'adhésion débute le 1^{er} janvier 2025 et la cotisation ne peut être calculée au prorata.

Cotisation : _____ \$ + taxes _____ = _____ \$

CHÈQUE **CARTE DE CRÉDIT** (Visa, MasterCard)

AVIS : Veuillez entrer le code de sécurité à 3 chiffres indiqué au dos de votre carte ou appelez l'ACMV au 800-567-2862 pour fournir l'information et traiter votre transaction.

NUMÉRO DE CARTE : _____

EXPIRATION (mm/aa): _____ / _____ | CODE CVV : _____

TITULAIRE: _____

SIGNATURE : _____



Demande pour la réduction de la cotisation annuelle

AVIS: Ce formulaire ne doit être rempli que si vous demandez une réduction de cotisation dans l'une des catégories ci-dessous.

La structure des cotisations de l'ACMV prévoit une réduction de 50 % du montant de la cotisation individuelle annuelle régulière pour les membres admissibles à certaines catégories d'adhésion. Il est nécessaire de remplir une *Demande de réduction de la cotisation annuelle* et de la soumettre à l'ACMV aux fins de considération en même temps que la demande d'adhésion ou le renouvellement et le paiement. Veuillez lire la politique de l'ACMV sur la Réduction de la cotisation annuelle pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les critères d'admissibilité.

Réduction de 50 % (Veuillez cocher la catégorie de la demande)

- Je demande une réduction de 50 % de la cotisation annuelle à titre de **membre aux études supérieures**. J'ai inclus sous pli un document justificatif provenant de l'établissement d'enseignement qui confirme mon inscription aux études à temps plein ou dans un programme d'internat ou de résidence.
- Je demande une réduction de 50 % de la cotisation annuelle à titre de **membre à la retraite**. Je confirme que je suis âgé(e) de 65 ans ou plus ET que je n'exerce pas activement la médecine vétérinaire. Cela signifie que je ne perçois plus d'honoraires pour la prestation de services vétérinaires.
- Je demande une réduction de 50 % de la cotisation annuelle à titre de membre en **congé de maternité ou en congé parental**. Je confirme que je quitte temporairement mon emploi en médecine vétérinaire en raison d'une grossesse ou pour m'occuper de mon nouvel enfant pendant la période commençant le ____/____/____ (JJ/MM/AAAA) et se terminant le ____/____/____ (JJ/MM/AAAA).
- Je demande une réduction de 50 % de la cotisation annuelle à titre de **membre en congé de maladie ou d'invalidité**. Je confirme que je quitte mon emploi en médecine vétérinaire pendant une période déterminée ou non déterminée en raison de mes circonstances médicales ET que la période prévue du congé **dépassera quatre (4) mois** pendant l'année d'adhésion pour laquelle je demande une réduction de la cotisation annuelle. La période du congé prévu commencera le ____/____/____ (JJ/MM/AAAA) et se terminera le ____/____/____ (JJ/MM/AAAA).

Déclaration

Je reconnais que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques et exacts. Je comprends que la réduction de la cotisation annuelle sera valable pendant une période d'un an (de janvier à décembre) et que je pourrai présenter une nouvelle demande et confirmer ma situation chaque année afin de continuer à payer le montant réduit de la cotisation, à la condition de satisfaire aux critères établis. Je comprends que je ne suis pas admissible à d'autres réductions de cotisations.

Nom du membre au complet (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature du membre : _____ Date : ____/____/____

VEUILLEZ SOUMETTRE LE FORMULAIRE REMPLI À :

L'Association canadienne des médecins vétérinaires

À l'attention de : Services aux membres

Adresse postale : 339, rue Booth, Ottawa (Ontario) K1R 7K1

Courriel : admin@cvma-acmv.org

Télécopieur : (613) 236-9681

SECTION RÉSERVÉE AU BUREAU DE L'ACMV

Date de réception de la demande : _____

Année d'adhésion : _____

Approuvée Refusée

Examinée par : _____ Date : _____



MEMBRE DIPLÔMÉ RÉCENT

Un vétérinaire titulaire un diplôme d'un collège agréé ou d'un établissement d'enseignement agréé par l'AVMA-CoE et qui devient membre de l'Association durant l'année suivant l'obtention du diplôme.

Les membres qui conservent une adhésion ininterrompue après l'obtention du diplôme pendant une période consécutive de trois années sont admissibles à une réduction graduelle de la cotisation comme suit :

- Année d'obtention du diplôme : Adhésion **gratuite** pour le reste de l'année de fin d'études
- 1^{re} année après la fin du cours : **Réduction de 75 %** sur la cotisation annuelle régulière **et** un bon gratuit pour la formation continue au congrès de l'ACMV
- 2^e année après la fin du cours : **Réduction de 50 %** sur la cotisation annuelle régulière
- 3^e année après la fin du cours : **Réduction de 25 %** sur la cotisation annuelle régulière

MEMBRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Un vétérinaire inscrit aux études à temps plein auprès d'une université ou d'un collège ou dans le cadre d'un programme d'internat ou de résidence.

Les membres admissibles reçoivent une **réduction de 50 %** de la cotisation annuelle régulière. Les membres doivent présenter une demande directement auprès de l'ACMV en soumettant un formulaire rempli de *Demande de réduction de la cotisation annuelle* **et** un document confirmant l'inscription qui provient de l'établissement d'enseignement.

En vertu de cette disposition, la réduction de la cotisation est accordée une seule année à la fois. Les membres peuvent déposer une demande pour des années d'adhésion consécutives, à la condition de satisfaire aux critères susmentionnés.

MEMBRE À LA RETRAITE

*Un vétérinaire âgé de 65 ans ou plus **et** qui a pris sa retraite de l'exercice actif* en médecine vétérinaire **ou** un vétérinaire dont le statut de « membre à la retraite » lui a été conféré par une association provinciale de médecins vétérinaires.*

Les membres admissibles reçoivent une **réduction de 50 %** de la cotisation annuelle régulière. Les membres doivent présenter une demande directement auprès de l'ACMV en soumettant un formulaire rempli de *Demande de réduction de la cotisation annuelle*.

* L'exercice actif se définit comme la perception d'honoraires pour la prestation de services vétérinaires.

MEMBRE EN CONGÉ DE MATERNITÉ OU EN CONGÉ PARENTAL**

Un vétérinaire qui quitte temporairement l'exercice actif en médecine vétérinaire en raison d'une grossesse ou pour s'occuper d'un nouvel enfant.

Les membres admissibles reçoivent une **réduction de 50 %** de la cotisation annuelle régulière. Les membres doivent présenter une demande directement auprès de l'ACMV en soumettant un formulaire rempli de *Demande de réduction de la cotisation annuelle*.

La réduction de la cotisation annuelle offerte en vertu de cette disposition se limite à une année d'adhésion par nouvel enfant.

MEMBRE EN CONGÉ DE MATERNITÉ OU EN CONGÉ PARENTAL (suite)**

Lorsque la cotisation annuelle régulière a déjà été versée pour l'année d'adhésion en cours lors du début du congé, le membre a droit à un remboursement de 50 % de la cotisation annuelle régulière pour l'année d'adhésion en cours. Lorsque le membre demande une réduction de la cotisation annuelle pour l'année d'adhésion à venir pendant laquelle le congé doit commencer, le membre a droit à un remboursement de 50 % de la cotisation annuelle régulière pour l'année d'adhésion à venir.

** Le congé de maternité et le congé parental est défini par les lois provinciales pertinentes.

MEMBRE EN CONGÉ DE MALADIE OU D'INVALIDITÉ

Un vétérinaire qui quitte l'exercice actif en médecine vétérinaire pendant une période déterminée ou non déterminée en raison d'une maladie ou d'une invalidité.

Les membres admissibles reçoivent une **réduction de 50 %** de la cotisation annuelle régulière. Les membres doivent présenter une demande directement auprès de l'ACMV en soumettant un formulaire rempli de *Demande de réduction de la cotisation annuelle*.

Il doit être déterminé que la période du congé **dépassera quatre (4) mois** pendant la même année d'adhésion pour laquelle la réduction de la cotisation annuelle est demandée.

Lorsque la cotisation annuelle régulière a déjà été versée pour l'année d'adhésion en cours pendant la période du congé, le membre a droit à un remboursement de 50 % de la cotisation annuelle pour l'année d'adhésion en cours. Lorsque le membre demande une réduction de la cotisation annuelle pour l'année d'adhésion à venir pendant la période du congé, le membre a droit à un remboursement de 50 % de la cotisation annuelle régulière pour l'année d'adhésion à venir.

En vertu de cette disposition, la réduction de la cotisation est accordée une seule année à la fois. Les membres peuvent déposer une demande pour une année consécutive d'adhésion, à la condition de satisfaire aux critères susmentionnés.

MEMBRE À VIE PROVINCIAL / MEMBRE HONORAIRE PROVINCIAL

Un vétérinaire dont le statut de « membre à vie » ou de « membre honoraire » lui a été conféré par une association provinciale de médecins vétérinaires.

Les membres admissibles reçoivent une **réduction de 50 %** de la cotisation annuelle régulière. La liste des membres admissibles se fonde sur les renseignements fournis à l'ACMV par les associations provinciales pertinentes.

Remarques : Les membres qui bénéficient d'une réduction de la cotisation annuelle ne peuvent pas demander d'autres réductions de la cotisation pendant la même période d'adhésion. Une *Demande de réduction de la cotisation annuelle* doit être remplie et soumise à l'ACMV aux fins de considération en même temps que la demande d'adhésion ou le renouvellement et le paiement. La politique de réduction de la cotisation annuelle a également été adoptée par la Section ACMV-SBCV.